

COMPTE RENDU de la SÉANCE du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL SUR LE MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 13 décembre 2023
- Nombre de Conseillers en exercice : 10

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLUSSEAU Denis, Mme CREMADES Laurence, M. COUTON Thierry, M. GRELIER Dany, Jean-Jacques TOUTOUS, M. Jacques TROUVAT ;

EXCUSE: Mme Nadia GRELIER (*donne pouvoir à M. Dany GRELIER*), M. BLAY Mathieu (*donne pouvoir à M. Jacques TROUVAT*), M. Arnaud CLERCY (*donne pouvoir à M. Thierry COUTON*),

ABSENT:

M. Thierry COUTON a été élu secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 12 décembre 2023, le conseil municipal valide le compte rendu.

1 – DÉLIBÉRATION PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le montant de l'opération pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logement communal à loyer libre qui s'élève à 97 906,71 € TTC, et qu'il convient d'établir un plan de financement afin de réaliser une demande de subvention au titre de la DETR 2024, ainsi que dans le cadre du contrat de proximité de l'aménagement de logements communaux à loyer libre.

Le plan de financement proposé se présente comme suit :

Collectivité	DOEUIL SUR LE MIGNON
Opération	Réhabilitation de l'ancienne mairie en logement à loyer libre

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
assainissement	10 750,00 €
traitement bois charpente et façade	384,19 €
menuiseries extérieure	14 737,77 €
cloisons isolation	8 257,18 €
cloisons isolation	14 438,00 €
plancher carrelage faïence	4 931,00 €
faïence carrelage	2 367,49 €
électricité	15 675,00 €
plomberie	4 065,82 €
cuisine	2 749,17 €
garde corps	797,00 €
Peinture	1 488,66 €
DPE	308,33 €
gravier cour	387,48 €
provisions pour imprévus	3 500,00 €
Coût HT	84 817,09 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	demande 40%		33 926,83 €	40,00 %
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental - contrat de proximité	demande 35%	70 000,00 €	24 500,00 €	28,88 %
Conseil régional				
Autres (à préciser)				
Sous-total			58 426,83 €	
Autofinancement			26 390,20 €	31,12 %
Coût HT			84 817,03 €	100%

Après délibération, le Conseil Municipal valide le plan de financement, et autorise monsieur le maire à fournir les documents nécessaires dans le cadre de la demande de DETR, ainsi qu'au conseil départementale pour l'instruction de la demande.

2 – DÉLIBÉRATION PLAN DE FINANCEMENT DES CITERNES INCENDIE (GERMON – LA CRIGNOLÉE – LA BROUSSE – LA PRISE) :

M. le maire propose au Conseil municipal d'effectuer une demande de subvention pour la mise en place des 4 citernes incendie, situées sur les lieux-dits de la Prise, Germon, la Crignolée et la Brousse, de solliciter une demande dans le cadre de la DETR 2024 et également une demande auprès du conseil départemental. Le plan de financement se présente comme suit :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Fourniture citerne 60 m3	2 361,49 €
Fourniture citerne 60 m3	2 761,49 €
Fourniture citerne 60 m3	2 761,49 €
Fourniture citerne 120 m3	4 334,35 €
Terrassement et clôture	16 647,52 €
Signalisation	557,64 €
Fabrication et fourniture d'une colonne d'aspiration	1 578,77 €
Coût HT	31 002,75 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	demande 60%		18 601,65 €	60,00 %
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental	demande 20%		6 200,55 €	20,00 %
Conseil régional				
Autres (à préciser)				
Sous-total			24 802,20 €	
Autofinancement			6 200,55 €	20,00 %
Coût HT			31 002,75 €	100%

Après délibération, le Conseil Municipal valide le plan de financement pour la mise en place des 4 citernes incendie, et autorise monsieur le maire à fournir les documents nécessaires dans le cadre de la demande de DETR, ainsi qu'au conseil départemental pour l'instruction de la demande.

3 – ÉCHANGE SUR L'ÉTUDE IMPACT SANTÉ (EIS) :

Le travail sur le projet communal dans le cadre de l'Étude Impact Santé est toujours en cours de réflexion.

La séance est levée à 23h00